Image not found or type unknown

Succession , frais d'obseques.

Par **lucylla**, le **13/07/2016** à **18:11**

bonjour ,
j'ai reçu hier une lettre de la direction générale des finances publiques me demandant 608 euros pour payer les funérailles de mon père décédés en 2010 , celui-ci que je n'ai jamais vue de ma vie , sur la lettre que j'ai reçu apparemment sa femme ne peux pas payer .
Ai-je un moyen d'exonération, ou je ne peux rien y faire ?
Toutes vos connaissances , vos réponses pourrais peut être m'aider .En vous remerciant pas avance de votre aide .

Par **bimour**, le **16/07/2016** à **05:39**

après être donné au dernier vivant quel son mes droits sur ma maison

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés